

Ecole de Dracé
98 Rue des écoles
69220 Dracé
04 74 66 08 96
ce.0693561w@ac-lyon.fr



Livret d'accueil

Ecole de DRACE

Pourquoi un livret d'accueil ? Parce qu'arriver dans une école, c'est arriver dans un univers inconnu... parfois un peu inquiétant pour l'enfant !

Faire connaissance avec les différents professionnels qui s'occuperont de votre enfant, découvrir avec lui l'école et son fonctionnement, prendre connaissance de toutes les informations nécessaires à une arrivée réussie... tels sont les objectifs de ce livret.

Vous souhaitant bonne lecture, nous espérons engager avec vous une coopération fructueuse.

L'équipe pédagogique

Présentation de l'école

Nos locaux

- 5 salles de classe : 2 en maternelle et 3 en élémentaire
- 1 salle d'évolution
- 1 Bibliothèque Centre Documentaire (BCD)
- 1 salle de couchettes
- 1 grande cour spacieuse

Notre école est spacieuse et agréable offrant de bonnes conditions d'apprentissages aux élèves.



Les horaires

L'enseignement se déroule de **8h30 à 11h30** et de **13h30 à 16h30** : l'accueil est assuré 10 minutes avant le début de la classe. **Pas de classe le mercredi.**

Notre équipe éducative

- **Nos enseignants**

					
Patricia SERIS	Laurence GOISNARD	Sylvie GRENARD	Mélanie ARNAUD	Philippe LAFAY	Sven CROS
PS/GS	MS/GS	CP/CE1	CE1/CE2/CM1	CM1/CM2 (directeur)	CM1/CM2 (vendredi)

- Nos ATSEM		Nos AESH (aide aux élèves à besoins)	
			
Véronique JAFFRE	Caroline REY	Patricia RAPHANEL	Angélique DOS SANTOS
PS/GS	MS/GS	CM1/CM2	MS/GS et CM1/CM2

Notre projet d'école

L'école engage des actions dans le cadre:

- d'un parcours de réussite scolaire : améliorer la compréhension par une meilleure maîtrise de la langue et harmoniser des outils d'aide à la lecture et à la compréhension.
- d'un parcours élémentaire / maternelle : harmoniser les outils d'aide à la lecture et à la compréhension et améliorer le compréhension par une meilleure maîtrise de la langue.
- d'un parcours citoyen : améliorer l'implication des élèves dans la vie de la classe et de l'école et améliorer la place de l'école au regard des parents.
- d'un parcours d'éducation artistique et culturelle : organiser une mise en réseau des différentes activités et créer un cahier souvenir numérique.

Les parents d'élèves

Elus lors des élections des parents d'élèves en octobre, ils représentent les parents au Conseil d'école. Pour les contacter : parentsdeleguesdrace@gmail.com

Bénévoles, ils accompagnent parfois les maîtres lors de sorties ou aident à la réalisation de projets (fête scolaire).

Le Sou des écoles, association de parents d'élèves bénévoles, organisent des manifestations dont les recettes financent des projets pédagogiques (sorties de fin d'année, matériel de sport ...).

LA COMMUNICATION

	<p>Les parents peuvent être reçus par les enseignants sur rendez-vous (pour être sûr de trouver un interlocuteur disponible)</p> <p>REUNIONS D'INFORMATIONS</p> <p>Chaque enseignant organise une réunion d'informations en début d'année ; votre participation est vivement souhaitée. Toutes les informations concernant les enseignements et la vie scolaire vous seront données. L'enseignant de votre enfant répondra à vos interrogations...un moment important pour le suivi de votre enfant !</p>
	<p>Par téléphone : 04.74.66.08.96 Par mail : ce.0693561w@ac-lyon.fr Par Pronote : dès la rentrée scolaire, vous aurez un identifiant Pronote. Les relations avec l'école passent ensuite exclusivement par ce canal. Journée de décharge du Directeur : Vendredi</p>
	<p>Chaque élève a un cahier de correspondance. Vous y trouverez les informations concernant l'école et la classe de votre enfant. Il vous est également réservé pour toute communication écrite avec l'enseignant de votre enfant. Les informations sont également diffusées sur pronote.</p>
	<p>RESTAURATION SCOLAIRE</p> <p>Toutes les informations (prix du repas, fiche de renseignements, fiche d'inscription...) sont disponibles sur le site du restaurant scolaire de Dracé : http://www.scolasite.net/site/y/y32r/</p>
	<p>GARDERIE</p> <p>Le matin de 7h30 à 8h30 Le soir de 16h30 à 18h30</p> <p>Pour plus de renseignements sur les conditions d'accueil, reportez à l'onglet « garderie » sur le site de la mairie de Dracé : http://www.drace.fr/fr/information/41304/garderie-periscolaire</p>



Assurance Scolaire

L'ASSURANCE SCOLAIRE

Une attestation d'assurance doit être fournie dès la rentrée. L'équipe enseignante souhaite attirer votre attention sur l'importance d'une bonne assurance pour votre enfant. L'assurance responsabilité civile seule n'assure l'enfant que pour les dommages qu'il causerait à des biens ou à autrui. Seule une garantie « individuel accident » complète votre assurance en cas d'accidents subis sans tiers.



LES ABSENCES / LES RETARDS

Après inscription, la fréquentation de l'école est obligatoire. Toute absence doit être signalée dès la première matinée, et si possible avant 8h30. Pour justifier de l'absence, il faut prévenir par téléphone ou via pronote. L'absence et le motif peuvent être directement indiqués par les parents sur pronote. En cas de maladie contagieuse, un certificat médical sera demandé.

Il en est de même pour tout retard.



LES DATES DE VACANCES 2022 / 2023

rentrée : jeudi 1^{er} septembre 2022

Toussaint : fin des cours le vendredi 21 octobre 2022 et reprise des cours le lundi 7 novembre 2022

Noël : fin des cours le vendredi 16 décembre 2022 et reprise des cours le mardi 3 janvier 2023

Hiver : fin des cours le vendredi 3 février 2023 et reprise des cours le lundi 20 février 2023

Printemps : fin des cours le vendredi 7 avril 2023 et reprise des cours le lundi 24 avril 2023

Pont de l'ascension : fin des cours le mardi 16 mai 2023 et reprise des cours le lundi 22 mai 2023

Grandes vacances : fin des cours le vendredi 7 juillet 2023



LE MATERIEL SCOLAIRE

Les livres confiés à l'enfant par l'école sont sous votre responsabilité ; merci de les couvrir avec un matériau suffisamment résistant.

Les élèves doivent toujours être en possession du petit matériel demandé en début d'année (vérification régulière de la trousse de votre enfant). Vous pouvez, au besoin, demander cette liste à l'enseignant de votre enfant.



CITOYENNETE

Comportement : Les règles et valeurs contenues dans la charte de la laïcité (<https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2020-02/charte-de-la-la-cit-a4-43565.pdf>) sont exigées de tous, dans toutes les activités. Les enseignants de l'école sont très attachés à ces valeurs et leur respect. Les élèves doivent avoir un comportement adapté. Des sanctions pourront avoir lieu si besoin.



LA COOPERATIVE SCOLAIRE

Une coopérative scolaire affiliée à l'OCCE permet de financer des projets pédagogiques ou du matériel à destination des élèves.

